



## Conseil Municipal

### DÉLIBÉRATION

-26-23-

Séance du 9 juin 2023

Le vendredi 9 juin deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Luc VANDENBEUCK, Adjoint au maire, représentant Monsieur le Maire, conformément à la convocation qui lui a été faite le 31 mai 2023, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 15

**Présents :** Jean-Luc VANDENBEUCK, Évelyne COYAUX, Priscilla LEGRAND, Henri DAZIN, Eric DESENCLOS, Christophe BLERVAQUE, Pauline CANVA, Murielle BERNARD, Alain DRUELLE, Cathy DELOFFRE, Emmanuel LASSON.

**Représentés :** Michel PEDERENCINO (par Jean-Luc VANDENBEUCK), Vincent JEANMOUGIN (par Henri DAZIN)  
Catherine PARENT (par Pauline CANVA), Audrey MELONI (par Eric DESENCLOS),

**Secrétaire :** Murielle BERNARD

## Fond vert éclairage public

Vu la circulaire du 30 janvier 2023 relative au Fonds d'accélération de la transition écologique « Fonds vert » - exercice 2023, mentionnant la rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public parmi les opérations éligibles,

Considérant l'action engagée par la commune, visant à réaliser des économies d'énergie en modifiant d'une part les horaires d'éclairage, et d'autre part en remplaçant une partie du parc de la commune par des ampoules LED à basse consommation,

Considérant le devis établi par la société OLCZAK estimant l'opération à 54 198 € H.T.

Oui l'exposé de Monsieur Jean-Luc VANDENBEUCK et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal :

### DÉCIDE

- De demander une subvention de 43 358,40 € correspondant à 80% du montant H.T. éligible du Fonds vert, au titre des actions de Rénovation des parcs luminaires d'éclairage public, pour la modernisation de l'éclairage public de la commune.
- D'approuver le plan de financement ci-après

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
Financeurs	Sollicité ou acquis	Montant H.T.	Taux d'intervention
Fonds vert	Sollicité	43 358,40 €	80 %
<b>Sous-total subventions</b>		<b>43 358,40 €</b>	<b>80 %</b>
Autofinancement		10 839,60 €	20 %
<b>Coût H.T.</b>		<b>54 198 €</b>	<b>100 %</b>

- De signer tout document relatif à cet objet.



Ainsi délibéré,

Pour Le Maire empêché

Jean-Luc ANDENBEUCK  
Adjoint au maire



Publication le :

Transmission au représentant de l'État le :

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

